

27ème BROCANTE DE POMMIERS

Dimanche 1 juillet 2018

De 5h 00 à 18 h 00

Vide-grenier Brocante Artisanat



Entrée gratuite au public
Possibilité d'exposer en intérieur

VILLEFRANCHE
S/SAONE

LIMAS

D306
PARIS
LYON

POMMIERS

R.D. 70
vers
LOZANNE

ANSE

N



RENSEIGNEMENTS : 07-81-14-93-65
✉ reservation@brocante-pommiers.info

Ne pas jeter sur la voie publique S.V.P.

Parking à proximité et facilité d'accès pour les préinscrits

FICHE D'INSCRIPTION

✂ Brocante de Pommiers – 1 juillet 2018

Renseignements : **07-81-14-93-65**

Renseignements exposants

Nom – prénom : _____

Raison sociale (professionnel) : _____

Adresse (pers. ou prof.) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Tél : _____

Pièce d'identité : Carte d'identité Passeport Permis de conduire

N° : _____ Délivré le : _____ Par : _____

Professionnel : N° immatriculation R.C : _____

Date et lieu de délivrance : ____/____/____ à : _____

Marchandises : Bibelots Mobilier Objets collection Vêtements

Nb exposants : ____ Nb Véhicule : ____ Si > 2 : Arrivez ensemble !

Tarifs 2018 :

- 3 € le mètre, avec un minimum de 2m.

Possibilité de réserver un emplacement avec véhicule, **après renseignement et validation par l'organisateur :**

- 5 m avec voiture (dans les 5m) : 20 €

- 5 m avec fourgon (dans les 5m) : 25 €

Chaque mètre supplémentaire : 3 €

Chèque N° : _____

Banque : _____

Ordre : Interclasses de Pommiers

Expédié à :
Interclasses de Pommiers,
Place des Associations
69480 POMMIERS

La réservation est enregistrée à réception du règlement.

Fait à : _____ le ____ / ____ / 2018 Signature* : _____

✂ L'exposant déclare sur l'honneur :

- L'exactitude des informations fournies ; Pour un particulier, être non inscrit au registre du commerce ; ne vendre que des objets personnels et usagés (Code de commerce article L 310-2) ; la non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Code pénal article R321-9).

REGLEMENT DE LA BROCANTE/VIDE- GRENIER de POMMIERS

Article 1 : Objet

La manifestation dénommée Brocante/Vide-grenier de Pommiers organisée par L'Interclasses de Pommiers (69480) se déroulera le **Dimanche 1 juillet 2018** de 5h00 à 18h00 dans les rues du village.

Article 2 : Participants

Cette manifestation est ouverte aux particuliers, et aux professionnels revendeurs d'objets mobiliers. Sont interdits à la vente : les objets neufs, les contrefaçons, les armes non neutralisées, les animaux vivants, les objets et ouvrages à caractère raciste ou pornographique et de manière générale, tout produit dont la vente est prohibée par la législation en vigueur. La vente de produits alimentaires consommables sur place est strictement réservée à l'organisateur. La vente à emporter de produits alimentaires est soumise à autorisation particulière de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit d'exclure tout exposant qui contreviendrait à ces dispositions.

Article 3 : Inscription - Réservation

L'inscription et la réservation préalable d'un emplacement sont obligatoires, avec un minimum de 2 mètres linéaires par participant. Toute forme de sous-location est interdite.

Les réservations s'effectuent avec le bulletin d'inscription fourni par l'organisateur ou téléchargeable sur le site internet <http://www.brocante-pommiers.info>. Elles seront validées à réception du bulletin d'inscription entièrement complété et signé, accompagné obligatoirement des références de la pièce d'identité ou de la carte professionnelle pour les professionnels ainsi que du paiement du montant de la réservation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de réservation quelle que soit la cause.

Les mineurs non émancipés devront en outre produire une autorisation écrite, datée et signée par la personne détenant l'autorité légale. Toute inscription incomplète sera retournée au demandeur.

Article 4 : Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur à l'arrivée des exposants en fonction des places disponibles. Les exposants doivent respecter les emplacements notifiés.

Pour les emplacements jusqu'à 3 mètres, ne sont admis à l'entrée qu'un véhicule et un exposant.

Pour les emplacements de plus de 3 mètres, précisez le nombre d'exposants et le nombre de véhicules. Si plusieurs exposants sont sur un même emplacement, l'arrivée doit être simultanée et chacun d'eux doit remplir une fiche d'inscription.

Le village de Pommiers est engagé dans une démarche environnementale et de tri des déchets. Des consignes vous seront distribuées à l'entrée de la manifestation. Chaque exposant s'engage dans cette démarche pour le bien et l'intérêt de tous.

Article 5 : Installation

L'installation des stands a lieu de 05H00 à 08H30. Passé ce délai, aucun véhicule, sauf véhicule de sécurité ne sera admis dans l'enceinte de la manifestation jusqu'à 18h. Le stationnement des véhicules dans l'enceinte de la brocante est réservé aux opérations de déchargement et chargement et limité à 10 minutes, sauf place réservée « avec véhicule ».

Les stands supérieurs à 8 m doivent impérativement arriver avant 8h00.

Article 6 : Responsabilité

La vente s'effectue de gré à gré. Aucune réclamation concernant les transactions ne peut être formulée auprès de l'organisateur.

Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas d'accident survenant au cours de la manifestation ainsi que pour les vols ou dégradations des objets exposés. La réservation vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours en cas de sinistre contre les organisateurs ou la commune de Pommiers.

Article 7 : Contrôle

Chaque exposant doit pouvoir justifier de son identité et se soumettre aux éventuels contrôles de gendarmerie, des services fiscaux, de la douane ou de la répression des fraudes. Les professionnels doivent être en mesure de présenter les documents inhérents à leurs activités.

Article 8 : Police

Les exposants sont tenus de respecter les mesures de sécurité édictées par le maire de Pommiers et les organisateurs. En aucun cas, les étals ne doivent faire obstacle à la circulation des véhicules de secours